

Envoyé en préfecture le 16/12/2022 Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1282022-DE

DELIBERATION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 6 décembre 2022

Mis en ligne:

Vendredi 16 décembre 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants: 28 Quorum: 15 **Présents**: Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires: M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Absents: DORIA Anne

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-128 – Ressources humaines : Modification des intitulés de postes Rapporteur : G LEFEUVRE

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L542-6,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU la délibération n°2012-122 du 24 octobre 2021 créant le poste d'agent technique à temps complet,

VU les délibérations n°91-2016 en date du 13 octobre 2016 ainsi que la délibération n°54-2017 du 23 mars 2017 modifiant l'intitulé du poste et d'agent technique ainsi que les grades d'accès au poste d'agent Espaces Verts.

VU la délibération n° 2019-64 du 20 juin 2019 créant un poste d'agent d'entretien des bâtiments



Affiché le

ID: 035-213503345-20221212-D1282022-DE



à temps non complet

VU les délibérations n°111/2021 du 20 septembre 2021 et n°2022-44 en date du 19 septembre 2022 modifiant le temps de travail du poste d'agent d'entretien des bâtiments à temps complet à hauteur de 30/35°,

VU l'avis du Comité Technique réuni le 1er décembre 2022,

VU l'avis de la Commission Ressources réunie le 6 décembre 2022,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de nommer un Adjoint au responsable d'unité entretien des bâtiments et un Adjoint au responsable d'unité Environnement, propreté Urbaine afin de remplacer en leur absence les responsables d'unités précitées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :

DE SUPPRIMER à compter du 01/01/2023, l'emploi d'agent d'entretien des bâtiments à temps non complet à hauteur de 30/35° et d'agent Espaces verts à temps complet,

DE MODIFIER l'intitulé des postes suivants :

Intitulé actuel du poste	Intitulé proposé	Date de modification proposée
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint-e au responsable d'unité entretien des bâtiments	01/01/23
Agent Espaces Verts	Adjoint-e au responsable d'unité Environnement, propreté Urbaine.	01/01/23

DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence, **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent, **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

> Pour extrait conforme, Le Maire, Gaël LEFEUVRE